

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-dix-neuvième session**

Point 4 i) de l'ordre du jour

Résolution adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique le 19 mai 2023**79/10. Promouvoir la coopération et l'inclusion numériques dans le cadre du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026)**

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 78/1 du 27 mai 2022, intitulée « Déclaration de Bangkok faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : un programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique », dans laquelle les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique se sont engagés à améliorer la coopération numérique, ont exprimé leur intention de coopérer à tous les niveaux, y compris au niveau ministériel, et ont reconnu que l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information pourrait s'avérer utile en tant que plateforme régionale pour la promotion de la coopération numérique,

Accueillant avec satisfaction l'approbation du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026) par le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à sa quatrième session, tenue à Bangkok et en ligne du 30 août au 1^{er} septembre 2022¹,

Prenant note de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le numérique, organisée par la République de Corée en collaboration avec le secrétariat de la Commission et tenue à Séoul le 10 novembre 2022,

Prenant note avec satisfaction de l'initiative du Gouvernement kazakhstanais de créer un centre de solutions numériques pour le développement durable afin de fournir des solutions pratiques fondées sur le numérique en Asie centrale et au-delà,

1. *Invite* ses membres et ses membres associés à promouvoir la coopération régionale en vue de faire progresser la connectivité et la transformation numériques inclusives ;

¹ ESCAP/CICTSTI/2022/6, décision 1.

2. *Décide* de convoquer une conférence ministérielle sur l'inclusion et la transformation numériques pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des initiatives régionales axées sur la technologie, notamment de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, en conformité avec les dispositions relatives à l'appareil de conférence de la Commission ;

3. *Remercie* le Gouvernement kazakhstanais de proposer d'accueillir une telle conférence ministérielle en 2024 ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De promouvoir, selon qu'il conviendra, la connectivité et la transformation numériques régionales et sous-régionales en aidant les membres et les membres associés à mettre en œuvre le Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026) ;

b) De favoriser la coopération numérique entre les membres et les membres associés afin de réduire la fracture numérique, d'assurer la formation aux compétences numériques, de renforcer la connectivité numérique, d'œuvrer à accroître la confiance et la sécurité numériques, de mettre en commun les politiques efficaces, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, ainsi que de promouvoir l'avènement d'économies et de sociétés numériques qui profitent à tout le monde ;

c) De mobiliser les efforts des membres et des membres associés de sorte qu'ils collaborent au processus de transformation numérique, notamment dans le cadre du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026) ;

d) De continuer à fournir un appui technique, des analyses stratégiques et des activités de renforcement des capacités et à promouvoir le partage des connaissances entre les membres et les membres associés, en particulier entre les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, sur les questions de connectivité et de transformation numériques, en faisant jouer la coopération régionale, selon qu'il conviendra ;

e) De continuer à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations régionales, ainsi qu'avec les grands groupes et d'autres parties intéressées, selon le cas, afin de faire progresser la connectivité et la transformation numériques inclusives ;

f) D'appuyer la tenue de la conférence ministérielle sur l'inclusion et la transformation numériques en 2024 ;

g) De faciliter l'application de la présente résolution et de lui rendre compte, à sa quatre-vingt-deuxième session, des progrès réalisés à cet égard.

*Neuvième séance plénière
19 mai 2024*